



# LES HOSPITALIÈRES RECLAMENT LA RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE !

Deux ans se sont écoulés depuis la lutte historique contre la « réforme » des retraites mais l'immense majorité des Français.e.s réclament encore et toujours son abrogation.

## **LES TRAVAILLEUSES DU SECTEUR DE LA SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL, PREMIÈRES VICTIMES DES CONTRE-RÉFORMES DES RETRAITES.**

Il est scandaleux que la majorité des professionnelles du secteur de la santé et du médico-social, soumises à des horaires décalés et comptabilisant quasiment l'intégralité des critères de pénibilité, **soient condamnées à travailler au minimum jusqu'à 64 ans** (sauf pour celles encore classées en catégorie active). Surtout que c'est même la double peine, lorsqu'elles présentent des carrières incomplètes elles sont pénalisées par la décote...

Pour celles qui ont conservé la catégorie active, sont actuellement contraintes de ne faire valoir leur droit à la retraite qu'à partir de 59 ans contre 57 ans précédemment.



**Pour les professionnelles** (infirmières, manip, tech de labo, kinés, etc.) **qui ont perdu la catégorie active en 2011, c'est le scandale total.** Ces corps et grades ont écopé de 9 ans d'activités supplémentaires depuis les précédentes réformes qui avaient déjà remis en cause les départs anticipés en catégorie active à 55 ans.

Dans le respect de l'égalité de traitement, **l'État-employeur devrait classer tous les infirmier-es en catégorie A et en catégorie active, avec un départ anticipé, comme en bénéficient les infirmier-es sapeurs-pompiers dans la Fonction publique territoriale** (en majorité des hommes) !



***Toujours un quart en moins !***

Selon une note du Conseil d'analyse économique, les hommes gagnent 30 % de plus que les femmes en 2020. C'est comme si chaque jour, les femmes arrêtaient d'être payées à 15 h 40 et travaillaient gratuitement le reste de la journée. À la retraite, elles sont de nouveau pénalisées car leurs pensions sont inférieures de 40 % en moyenne à celles des hommes !

**NOUS AVONS TOU·TE·S À GAGNER PAR L'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS. LES DERNIÈRES ANALYSES DÉMONTRENT QUE LA RÉDUCTION DE L'ÉCART DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES S'EXPLIQUE PAR UN TASSEMENT DU NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES HOMMES.**

L'UFMICT-CGT LANCE UNE ENQUÊTE POUR LUTTER

***contre les violences  
sexistes et sexuelles  
au travail***

FLASHÉZ-ICI  
POUR Y RÉPONDRE

